

15^e COLLOQUE INTERNATIONAL DU CRDH

DROITS DE L'HOMME ET DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE : QUELLES CONSÉQUENCES SUR LES TRANSFERTS D'ARMEMENTS CONVENTIONNELS DE GUERRE ?

10 > 11 DÉCEMBRE 2020

CONFÉRENCE EN LIGNE

inscription obligatoire avant le 30 novembre

Le lien de connexion sera envoyé aux personnes enregistrées

colloquecrdh2020@gmail.com



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

12 place du Panthéon 75231 Paris cedex 05

14 h 00**Allocation d'ouverture****Laurent TRIGEAUD**

Maître de conférences HDR, Université Paris II Panthéon-Assas

LES CONTRAINTES STRATÉGIQUES FACE AU DROIT INTERNATIONAL

Présidence : Nicolas HAUPAIS

Professeur, Université d'Orléans

— État des lieux

14 h 30 • 14 h 50

Panorama des transferts d'armement dans le monde, entre politiques d'influence, stratégies industrielles et trafics illicites

Fanny COULOMB

Maître de conférences en économie, Science Po Grenoble

14 h 50 • 15 h 10

Vendre pour s'armer : l'indépendance militaire en question

Julien MALIZARD

Docteur en sciences économiques, titulaire adjoint de la Chaire Économie de défense – Institut des hautes études de défense nationale

15 h 10 • 15 h 30

Débats et pause

— Table ronde : la prise en compte des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les stratégies d'exportation

15 h 30 • 15 h 50

Les stratégies nationales d'exportation face à l'argument des droits de l'homme et du droit international humanitaire

Jean-Pierre MAULNY

Directeur adjoint de l'Institut de relations internationales et stratégiques

15 h 50 • 16 h 10

La pratique des industriels de l'armement

Patrice SARTRE

Conseiller en conformité, Groupement des industries françaises de défense et de sécurité terrestres et aéroterrestres (GICAT)

16 h 10 • 17 h 00

Débats

L'INCIDENCE DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME ET DU DROIT HUMANITAIRE

Présidence : Olivier DE FROUVILLE

Professeur, Université Paris II Panthéon-Assas, directeur du CRDH, membre du Comité des disparitions forcées des Nations Unies

— L'incidence du droit international des droits de l'homme

9 h 00 • 9 h 20

Droit international et régional des droits de l'homme : quel régime de responsabilité pour l'État ?

Daniel RIETIKER

Juriste, Cour européenne des droits de l'homme

9 h 20 • 9 h 40

Responsabilité des États, responsabilité des entreprises : le commerce des armes face au futur traité sur la responsabilité des entreprises

Javier TOUS

Professeur, Université Barranquilla, Colombie

9 h 40 • 10 h 00

Débats et pause

— L'incidence du droit international humanitaire et du droit international pénal

10 h 00 • 10 h 20

Le commerce des armements de guerre et les Conventions de Genève

Cordula DROEGE

Cheffe de la Division juridique du Comité international de la Croix-Rouge

10 h 20 • 10 h 40

L'argument de la complicité de crime international

Marina EUDES

Maître de conférences en droit public, Université Paris Nanterre

10 h 40 • 11 h 00

Débats et pause

Table ronde :
la prise en compte
des droits de l'homme
et du droit international
humanitaire par la
réglementation nationale

11 h 00 • 11 h 20

**Transferts d'armements de guerre :
réglementation française et droit comparé**

Thibaut MULIER

Maître de conférences en droit public, Université Paris Nanterre

11 h 20 • 11 h 40

**Le contrôle parlementaire des transferts
d'armements**

Jacques MAIRE

Député, membre de la Commission des affaires étrangères,
co-rapporteur de mission d'information sur le contrôle des
exportations d'armement

11 h 40 • 12 h 00

L'émergence de contentieux nationaux

Joanne KIRKHAM

Doctorante, CRDH, Université Paris II Panthéon-Assas

12 h 00 • 12 h 20

Le rôle et la stratégie des ONG

Benoît MURACCIOLE

Président de l'association Action Sécurité Éthique Républicaines

12 h 20 • 13 h 00

Débats

INTERNATIONALISATION ET RÉGIONALISATION DE LA RÉGULATION

Présidence : Laurent TRIGEAUD

Maître de conférences HDR,
Université Paris II Panthéon-Assas

Les régimes internationaux

14 h 30 • 14 h 50

**La référence aux droits de l'homme,
au droit humanitaire et aux crimes internationaux
dans le Traité sur le commerce des armes**

Abdelwahab BIAD

Maître de conférences en droit public, Université de Rouen

14 h 50 • 15 h 10

**L'ONU et la prévention des transferts illicites
d'armement**

Julien ANCELIN

Docteur en droit public, chercheur en programme post-doctoral
Université de Bordeaux/Ministère des armées

15 h 10 • 15 h 30

Débats et pause

Régulation régionale

15 h 30 • 15 h 50

Quel rôle pour l'Union européenne ?

Claire MÉRIC

Doctorante, CRDH, Université Paris II Panthéon-Assas

15 h 50 • 16 h 10

**Le rôle des organisations régionales :
l'exemple de l'OSCE**

Loïc SIMONET

Senior External Co-operation Officer, OSCE

16 h 10 • 16 h 30

Débats et pause

16 h 30 • 17 h 00

Conclusions

Emmanuel DECAUX

Professeur émérite de l'Université Paris II Panthéon-Assas,
ancien membre et président du Comité
des disparitions forcées de l'ONU

DROITS DE L'HOMME ET DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE : QUELLES CONSÉQUENCES SUR LES TRANSFERTS D'ARMEMENTS CONVENTIONNELS DE GUERRE ?

En France, au Royaume-Uni ou encore en Belgique – trois États parmi les premiers exportateurs européens d'armements conventionnels de guerre –, les contentieux relatifs aux autorisations administratives de transfert ne cessent de se multiplier, dénonçant les exportations d'armements vers des États violant avec ces armes le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Sont en particulier invoqués les engagements internationaux liant les pays exportateurs, dont le Traité sur le commerce des armes de 2013 qui prohibe tout transfert dès lors que l'État partie a connaissance, lors de l'autorisation, que ces armes pourraient servir à commettre de telles infractions.

Au-delà de ces procédures contentieuses nationales, la question s'installe jusqu'au cœur des relations diplomatiques internationales, au point de constituer des tensions souvent fortement médiatisées : en témoignent les discussions récentes entre la France et l'Allemagne au sujet de ventes d'armements à l'Arabie saoudite, alors engagée militairement au Yémen.

Le 15^e colloque international du CRDH vise à analyser cette tendance et se propose de dresser un état des lieux de la réglementation nationale (française en particulier), régionale et internationale du commerce des armements de guerre, après avoir identifié les enjeux industriels, militaires et diplomatiques propres à ces exportations.